

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant le terrassement de 38 sur accotement pour la pose d'un câble BT avec une traversée de chaussée pour récupérer le poste existant rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-213

**Objet :**

Société SPIE CITY  
NETWORKS

Terrassement de 38 sur  
accotement pour la pose  
d'un câble BT avec une  
traversée de chaussée  
pour récupérer le poste  
existant.

Du 20 octobre 2023 au 22  
décembre 2023

**ARRETE :**

**Article I :**

Le terrassement de 38 sur accotement pour la pose d'un câble BT avec une traversée de chaussée pour récupérer le poste existant est autorisé rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux ;

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société SPIE CITY NETWORKS, Hameau des marettes, 76170 MELAMARE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question. La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 27 septembre 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **29 SEP. 2023**